

Metrolinx

États financiers
31 mars 2023



Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de Metrolinx

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Metrolinx (l'« organisation ») au 31 mars 2023 ainsi que des résultats de ses activités de fonctionnement, de ses gains et pertes de réévaluation, et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables pour le secteur public.

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisation qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2023;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos à cette date;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de l'organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion et du rapport annuel.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, bureau 2600, Toronto (Ontario) Canada M5J 0B2
Tél. : +1 416 863 1133, téléc. : +1 416 365 8215



Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations mentionnées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisation à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisation ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisation à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisation à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

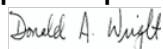
Toronto (Ontario)
Le 29 juin 2023

Metrolinx
 État de la situation financière
 Au 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

	2023 \$	2022 (montant retraité) \$ (note 3)
Actif		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	438 312	704 297
Créances et autres montants à recevoir (note 8)	239 170	260 753
Apports à recevoir (note 9)	2 623 130	1 843 122
Pièces de rechange et fournitures	26 907	24 894
Charges payées d'avance	62 615	29 760
	<u>3 390 134</u>	<u>2 862 826</u>
Apports à recevoir de la Province de l'Ontario - à long terme (note 12)	3 182 580	2 768 328
Autres actifs (note 6)	90 368	97 403
Immobilisations (note 7)	36 590 079	32 283 920
Acomptes sur terrains (note 10)	176 634	255 164
Avances sur projets d'investissement (note 10)	169 456	198 298
Bail à long terme (note 11)	25 264	25 591
	<u>43 624 515</u>	<u>38 491 530</u>
Passif		
À court terme		
Dettes et charges à payer (note 17)	3 316 153	2 800 752
Portefeuilles électroniques de la carte PRESTO (note 5)	122 591	111 655
Passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations - à court terme (note 25)	6 182	12 786
Instruments dérivés (note 24)	2 351	-
	<u>3 447 277</u>	<u>2 925 193</u>
Dette à long terme (note 12)	3 182 580	2 768 328
Passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations - à long terme (note 25)	219 837	212 654
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 13)	31 822 854	28 200 702
Passif au titre des prestations de retraite supplémentaires (note 15)	66 111	70 007
Passif au titre d'autres avantages sociaux futurs (note 16)	167 174	166 702
	<u>38 905 833</u>	<u>34 343 586</u>
Actif net		
Actifs nets investis en immobilisations (note 18)	4 881 233	4 311 240
Actifs nets investis dans le bail à long terme (note 11)	25 264	25 591
Actifs nets grevés d'une affectation interne (note 19)	26 332	26 332
Insuffisance des actifs nets non grevés d'une affectation	<u>(211 796)</u>	<u>(215 219)</u>
	<u>4 721 033</u>	<u>4 147 944</u>
Cumul des gains et des pertes de réévaluation (note 24)	<u>(2 351)</u>	<u>-</u>
	<u>43 624 515</u>	<u>38 491 530</u>
Dépendance économique (note 2)		
Engagements (note 20)		
Éventualités (note 21)		

Approuvé par le conseil d'administration,



, administrateur



, administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Metrolinx

État des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

	2023 \$	2022 \$
Produits		
Produits de fonctionnement	424 502	193 090
Produits tirés de la construction effectuée pour des tiers	21 650	25 453
Apport de la Province de l'Ontario	1 001 887	946 172
Produits d'intérêts	28 745	7 948
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations (note 13)	1 030 054	963 687
	<hr/> 2 506 838	<hr/> 2 136 350
Charges		
Fournitures et services	263 157	234 149
Entretien du matériel	140 046	117 319
Installations et voies	173 352	156 818
Salaires et charges sociales	498 614	410 095
Exploitation des trains et des autobus	436 029	335 983
Charges liées à la construction effectuée pour des tiers	21 677	26 259
Amortissement des immobilisations	1 004 680	935 460
Amortissement du bail à long terme	327	327
Profit à la cession et à la dépréciation d'immobilisations	(9 041)	(68 957)
	<hr/> 2 528 841	<hr/> 2 147 453
Excédent des charges sur les produits	<hr/> (22 003)	<hr/> (11 103)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Metrolinx

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

					2023	2022 (montant retraité) <small>(note 3)</small>
	Investis en immobi- lisations \$ <small>(note 18)</small>	Investis dans le bail à long terme \$ <small>(note 11)</small>	Actifs nets grevés d'une affectation interne \$ <small>(note 19)</small>	Insuffisance des actifs nets non grevés d'une affectation \$	Total \$	Total \$ <small>(note 3)</small>
Solde à l'ouverture	4 311 240	25 591	26 332	(215 219)	4 147 944	3 520 557
Excédent des charges sur les produits	-	-	-	(22 003)	(22 003)	(11 103)
Amortissement (déduction faite de l'amortissement porté aux produits)	(9 076)	(327)	-	9 403	-	-
Acquisitions de terrains, y compris les acomptes	595 092	-	-	-	595 092	709 164
Cession de terrains	(16 023)	-	-	16 023	-	-
Ajustements liés aux passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public	-	-	-	-	-	(70 674)
Solde à la clôture	4 881 233	25 264	26 332	(211 796)	4 721 033	4 147 944

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Metrolinx

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

	2023 \$	2022 (montant retraité) \$ (note 3)
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement		
Excédent des charges sur les produits	(22 003)	(11 103)
Amortissement des immobilisations et du bail à long terme	1 005 007	935 787
Profit à la cession et à la dépréciation d'immobilisations	(9 041)	(68 957)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(1 030 054)	(963 687)
Avantages sociaux futurs, déduction faite des paiements	(3 424)	3 890
	<u>(59 515)</u>	<u>(104 070)</u>
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Placements	-	3 589
Créances et autres montants à recevoir	21 583	58 899
Pièces de rechange et fournitures	(2 013)	(3 679)
Charges payées d'avance	(32 855)	15 585
Dettes et charges à payer	8 793	(1 609)
Portefeuilles électroniques de la carte PRESTO	10 936	6 430
Autres actifs	7 035	(21 259)
	<u>(46 036)</u>	<u>(46 114)</u>
Activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	(3 986 410)	(4 043 405)
Produit de la cession d'immobilisations	59 515	104 071
Acomptes sur terrains (note 18)	(176 634)	(255 164)
Avances sur projets d'investissement (note 10)	(169 456)	(198 298)
	<u>(4 272 985)</u>	<u>(4 392 796)</u>
Activités de financement		
Subventions reçues pour l'achat de terrains	595 092	709 164
Apports de capital	3 457 944	3 922 372
	<u>4 053 036</u>	<u>4 631 536</u>
Variation nette de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et de la trésorerie soumise à restrictions	<u>(265 985)</u>	<u>192 626</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	<u>704 297</u>	<u>511 671</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	<u>438 312</u>	<u>704 297</u>
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie		
Activités d'investissement sans effet de trésorerie		
Variation des dettes et charges à payer à l'égard des immobilisations	506 608	1 197 785
Variation des passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	579	225 440
Variation de la dette à long terme au titre des immobilisations	414 252	(346 301)
Activités de financement sans effet de trésorerie		
Variation des apports de capital à recevoir	(780 008)	(1 063 115)
Variation de l'apport à recevoir de la Province de l'Ontario	(414 252)	346 301

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Metrolinx

État des gains et pertes de réévaluation

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

	2023 \$	2022 \$
Solde à l'ouverture de l'exercice	-	-
Gains (pertes) latents attribuables aux Contrats à terme de gré à gré sur le carburant (note 24)	(2 351)	-
Solde à la clôture de l'exercice	(2 351)	-

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2023

(en milliers de dollars)

1 Nature des activités

Metrolinx est une agence d'État relevant du ministère des Transports de l'Ontario (le « MTO »), constituée sans capital-actions et exonérée d'impôts sur les bénéfices en vertu de l'article 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Metrolinx a été créée en vertu des articles de la *Loi de 2006 sur la Régie des transports du grand Toronto*, promulguée le 24 août 2006. Le 14 mai 2009, le projet de loi 163 a été promulgué, modifiant la *Loi de 2006 sur la Régie des transports du grand Toronto*, qui a été renommée *Loi de 2006 sur Metrolinx*. Le mandat de Metrolinx consiste à diriger la coordination, la planification, le financement et le développement d'un réseau de transport multimodal intégré pour la région du Grand Toronto et de Hamilton (la « RGTH ») en vue de transfigurer la mobilité et de relier les collectivités de la région élargie du Golden Horseshoe. Grâce à la démarche régionale qu'elle a adoptée, Metrolinx amène la Province de l'Ontario (la « Province »), les municipalités et les organismes de transport locaux à trouver des solutions de transport à long terme qui soient viables sur le plan économique et durables sur le plan environnemental.

GO Transit est une unité commerciale de Metrolinx qui exploite un réseau interrégional de transport en commun composé de couloirs d'autobus et de couloirs ferroviaires intégrés. Le réseau d'autobus et de trains dessert principalement les collectivités de la région du Grand Toronto et de Hamilton, dont les villes de Toronto et de Hamilton. GO Transit dessert également les régions de Halton, de Peel, de York, de Durham, les comtés de Simcoe, de Dufferin et de Wellington, les villes de Barrie, de Guelph, de Kitchener, de London et de Niagara Falls, et la municipalité de Bradford-West Gwillimbury.

L'Union Pearson (« UP ») Express est responsable de la prestation d'un service ferroviaire express exclusif de haute qualité reliant les plus grandes plaques tournantes du transport au Canada, à savoir la gare Union, au centre-ville de Toronto, et l'Aéroport international Toronto-Pearson. L'UP Express a commencé ses activités le 6 juin 2015.

PRESTO est une unité commerciale qui exploite le système tarifaire PRESTO. À l'heure actuelle, PRESTO utilise une technologie de carte à puce intelligente qui remplace les billets, les jetons, les laissez-passer et l'argent comptant, et qui permet le paiement par carte de crédit ou de débit auprès de presque toutes les agences de transport. Les usagers peuvent donc se déplacer facilement d'une municipalité à une autre.

2 Dépendance économique

Metrolinx tire actuellement ses produits principalement de la prestation de services de transport par GO Transit, de l'UP Express et de la carte PRESTO.

Metrolinx touche en outre des subventions publiques :

- des trois paliers de gouvernement, en soutien aux investissements qu'elle réalise dans ses infrastructures devant servir à la prestation de services de transport actuels et futurs;
- de la Province de l'Ontario, sous forme de subvention de fonctionnement annuelle, en guise de soutien supplémentaire à la prestation de services de transport.

Metrolinx est tributaire du versement des subventions publiques ci-dessus pour la prestation continue, le développement de ses services et l'acquittement de ses obligations. En tant qu'agence d'État relevant du gouvernement de l'Ontario, Metrolinx reçoit de ce même gouvernement des subventions annuelles visant à couvrir la différence entre

(en milliers de dollars)

ses produits d'exploitation et ses charges d'exploitation, ainsi que du financement destiné au renouvellement et à l'expansion des infrastructures.

3 Sommaire des principales méthodes comptables

Présentation des états financiers

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables pour le secteur public pour les organismes du secteur public, y compris ceux sans but lucratif, recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (« CCSP ») des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »).

Instruments financiers

Les instruments financiers sont des actifs ou des passifs financiers de Metrolinx qui, de façon générale, lui procurent le droit de recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier d'une autre partie, ou l'obligent à payer de la trésorerie ou tout autre actif financier à une autre partie.

Les instruments financiers présentés à l'état de la situation financière de Metrolinx sont évalués comme suit :

Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Placements	Coût amorti
Créances et autres montants à recevoir	Coût amorti
Apports à recevoir	Coût amorti
Apports à recevoir de la Province de l'Ontario – à long terme	Coût amorti
Instruments dérivés	Juste valeur
Dettes et charges à payer	Coût amorti
Portefeuilles électroniques de la carte PRESTO	Coût amorti
Dettes à long terme	Coût amorti

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements, des créances et des apports à recevoir, des dettes et charges à payer et des portefeuilles électroniques de la carte PRESTO se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers. La juste valeur représente le montant qui serait échangé entre des parties agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, et la meilleure indication de ce montant est le prix coté sur un marché, le cas échéant. Les justes valeurs de Metrolinx sont estimées par la direction, laquelle se fonde en général sur la conjoncture du marché existant à un moment donné. De par leur nature, les estimations sont subjectives et elles impliquent des incertitudes et l'exercice d'une bonne part de jugement.

De temps à autre, Metrolinx conclut des contrats visant du carburant diesel afin de gérer les risques liés au prix du carburant diesel. Ces instruments dérivés sont comptabilisés à l'état de la situation financière à titre d'actif ou de passif, et sont évalués à la juste valeur. Les profits et pertes latents sur la juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisés à l'état des gains et pertes de réévaluation.

Metrolinx ne détient ni n'émet d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de spéculation, et des contrôles sont en place pour détecter et empêcher ces activités.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers de dollars)

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes bancaires et les placements à court terme très liquides dont l'échéance est d'au plus trois mois au moment de leur acquisition.

Placements

Les placements consistent en des placements à court terme très liquides ayant une échéance supérieure à trois mois, mais inférieure à un an au moment de leur acquisition.

Pièces de rechange et fournitures

Les pièces de rechange et les fournitures sont comptabilisées au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le coût d'une immobilisation inclut tous les coûts directement liés à son acquisition, à sa construction, à sa mise en valeur ou à son amélioration. Les salaires et les charges sociales des membres du personnel qui participent directement à l'acquisition, à la mise en valeur ou à la construction d'une immobilisation sont incorporés au coût de l'immobilisation.

Metrolinx a adopté une approche fondée sur l'ensemble de l'immobilisation pour la capitalisation et l'amortissement de ses bâtiments et de son matériel roulant (trains et autobus). Selon cette approche, toutes les composantes structurelles d'une immobilisation (éclairage, ascenseurs, climatisation, etc.) sont amorties sur la durée de vie utile calculée pour l'ensemble de l'immobilisation.

Si la mise en valeur ou la construction d'une immobilisation est abandonnée ou reportée à une date indéterminée, les coûts déjà inscrits à l'actif sont passés en charges, à moins que l'immobilisation puisse servir à d'autres fins ou que le recouvrement des coûts auprès d'un tiers puisse être raisonnablement estimé et que le recouvrement soit probable aux termes des ententes à cet égard.

Les immobilisations résultant d'un contrat lié au modèle de diversification des modes de financement (« DMF ») pour la conception, la construction, le financement, l'entretien et l'exploitation comportent une composante représentant les coûts en capital liés à la conception et à la construction qui seront payés lorsque la construction des immobilisations sera presque achevée, et le reste des coûts sera payé sur la durée de vie utile, avec comptabilisation d'un apport correspondant à recevoir de la Province de l'Ontario. Les paiements de service annuel et les paiements sur le cycle de vie sont versés annuellement sur la durée du contrat.

(en milliers de dollars)

Amortissement

Metrolinx calcule l'amortissement des diverses catégories d'actifs sur leur durée de vie utile estimée, selon la méthode de l'amortissement linéaire, comme suit :

Bâtiments, dont les abribus et les loges de changeurs	De 5 à 40 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Locomotives et autre matériel roulant ferroviaire	De 20 à 30 ans
Améliorations aux installations d'emprise ferroviaire	20 ans
Travaux de voie et installations	20 ans
Autobus, dont les autobus à impériale	10 ans
Aires de stationnement	20 ans
Matériel informatique et logiciels	De 5 à 10 ans
Sauts-de-mouton	50 ans
Autres, dont le mobilier et le matériel	De 3 à 12 ans

Les travaux de construction en cours comprennent les frais directement liés à la construction et à la mise en valeur. Aucun amortissement n'est comptabilisé avant la mise en service des actifs.

Bail à long terme

Le bail à long terme représente le paiement par anticipation dans le cadre du contrat de location de la gare Union. Le montant est amorti selon le mode linéaire sur 100 ans, soit la durée du contrat de location majorée d'une période de renouvellement.

Prestations de retraite supplémentaires et autres avantages sociaux futurs

Metrolinx verse des prestations de retraite par l'entremise du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (« OMERS »). La charge d'une période correspond aux cotisations devant être versées pour cette période.

Metrolinx verse des prestations de retraite supplémentaires calculées selon la méthode de répartition des prestations, laquelle rend compte des prestations prévues pour les services rendus jusqu'alors. Les ajustements découlant de modifications apportées au régime d'avantages sociaux, de gains et pertes de réévaluation et de révisions d'hypothèses sont amortis en résultat sur la durée de service résiduelle moyenne des salariés actifs. Le coût des services passés est porté en charges lorsqu'il est engagé.

Metrolinx propose également d'autres avantages sociaux futurs calculés selon la méthode de répartition des prestations, laquelle rend compte des prestations prévues pour les services rendus jusqu'alors. Les ajustements découlant de modifications apportées au régime d'avantages sociaux, de gains et pertes de réévaluation et de révisions d'hypothèses sont amortis en résultat sur la durée de service résiduelle moyenne des salariés actifs. Le coût des services passés est porté en charges lorsqu'il est engagé.

(en milliers de dollars)

Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont constitués des produits tarifaires générés par les services de transport en commun, notamment les services d'autobus et de train, ainsi que des produits non tarifaires tirés de services auxiliaires comme les partenariats, les stationnements, la publicité, la vente de cartes de transport, la location d'espaces commerciaux et les autres services connexes. Les produits tirés des services de transport en commun sont comptabilisés lorsque le service de transport est rendu. Les autres produits sont comptabilisés lorsque la transaction ou l'événement a eu lieu, que Metrolinx s'attend à obtenir des avantages économiques futurs et que l'obligation de prestation liée aux services ou aux biens sous-jacents a été remplie.

Produits et charges liés à la construction effectuée pour des tiers

Les produits tirés de la construction effectuée pour des tiers comprennent les produits tirés des remboursements par des tiers d'immobilisations détenues ultimement par des tiers. Les produits sont comptabilisés lorsqu'une transaction ou un événement est survenu et que Metrolinx s'attend à obtenir des avantages économiques futurs. Les charges liées à la construction effectuée pour des tiers comprennent les dépenses engagées pour des immobilisations qui appartiendront ultimement à des tiers. Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Apports

Metrolinx suit la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés, y compris les subventions de fonctionnement, sont comptabilisés dans les produits de la période à laquelle ils se rapportent.

Les apports reportés afférents aux immobilisations correspondent aux fonds reçus aux fins de l'acquisition d'immobilisations autres que des terrains. Ces apports reportés sont comptabilisés dans les produits sur la période d'amortissement des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Les apports reçus pour l'acquisition de terrains, y compris les acomptes sur terrains, sont comptabilisés comme des augmentations directes de l'actif net.

Actifs nets grevés d'une affectation interne

Les actifs nets grevés d'une affectation interne constituent une source de financement réservée pour les obligations prévues et destinée à procurer une certaine marge de manœuvre pour faire face aux éventualités. Toutes les réserves sont approuvées par le conseil d'administration et sont présentées à l'état de la situation financière à titre d'actifs nets.

Passifs au titre des sites contaminés

Metrolinx présente des passifs environnementaux liés à la gestion et à l'assainissement de sites contaminés lorsqu'elle est directement responsable d'engager de tels coûts ou en accepte la responsabilité. Metrolinx a évalué et répertorié la totalité des sites contaminés, conformément aux Normes comptables pour le secteur public et aux réglementations environnementales. Le coût de l'assainissement est calculé à partir des meilleures informations disponibles et il est examiné annuellement.

Passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Metrolinx présente des passifs liés aux obligations juridiques en vertu desquelles elle est tenue d'engager des coûts pour mettre une immobilisation corporelle hors service. Un passif au titre des obligations liées à la mise hors service

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2023

(en milliers de dollars)

d'immobilisations a été comptabilisé relativement aux activités visant le respect de la mise hors service des immobilisations, déterminée selon les estimations de l'ampleur et du coût des activités visant le respect des exigences liées aux obligations.

Une part importante du passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations résulte du retrait et de l'élimination des substances désignées, comme l'amiante contenu dans les bâtiments et les ponts exploités par Metrolinx, et des activités de mise hors service obligatoires relativement aux réservoirs et aux baux. L'évaluation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est également influencée par les activités visant à régler l'obligation, en totalité ou en partie, au cours de l'exercice ou par tout changement à l'obligation juridique, le cas échéant. Au moment de la comptabilisation initiale d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, le coût de l'immobilisation connexe faisant l'objet d'un usage productif est majoré du montant comptabilisé et amorti sur la durée d'utilité résiduelle de cette immobilisation. Par la suite, toute révision apportée au coût estimé de l'obligation aura pour effet d'entraîner des variations de la valeur comptable des immobilisations connexes faisant l'objet d'un usage productif et amorties sur la durée d'utilité résiduelle de cette immobilisation.

En ce qui concerne l'estimation des passifs d'importants portefeuilles de bâtiments similaires contenant de l'amiante et d'autres substances désignées et des activités de mise hors service obligatoires relativement aux réservoirs, Metrolinx a recours à des évaluations d'experts concernant l'ampleur et la nature des activités de mise hors service de l'immobilisation afin de mesurer le passif. Cette information est ensuite extrapolée à un groupe d'immobilisations similaires. Pour l'estimation des passifs relatifs aux ponts contenant les substances désignées, Metrolinx se base sur le coût historique pour mesurer le passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, puis extrapole les résultats.

Pour l'estimation des passifs relatifs au retrait des améliorations locatives, Metrolinx se base sur le coût historique ou des évaluations d'experts concernant un taux d'actualisation approprié pour mesurer les passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, puis extrapole les résultats. Le passif est révisé au fil des nouvelles informations obtenues afin de refléter les immobilisations.

Metrolinx actualise d'importantes obligations lorsque le montant et le calendrier des flux de trésorerie sont hautement certains et qu'il s'écoulera au moins cinq années à compter de la date de clôture avant le règlement de l'obligation. Le taux d'actualisation et le taux d'inflation devraient refléter les risques propres au passif lié à la mise hors service des immobilisations. Au 31 mars 2023, tous les passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ont été comptabilisés au coût actuel en dollars constants et n'ont pas été actualisés.

Ajustement de la période précédente

Le 1^{er} avril 2022, Metrolinx a appliqué les dispositions du chapitre SP 3280 *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations*. L'ajustement a été comptabilisé de manière rétrospective et les données de la période précédente ont été retraitées comme suit :

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2023

(en milliers de dollars)

	31 mars 2022 (montant publié) \$	Ajustement de la période précédente \$	31 mars 2022 (montant retraité) \$
État de la situation financière			
Immobilisations	32 129 154	154 766	32 283 920
Passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations – à court terme	-	12 786	12 786
Passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations – à long terme	-	212 654	212 654
Actifs nets investis en immobilisations	4 381 914	(70 674)	4 311 240
État de la variation des actifs financiers nets			
Ajustements liés aux passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisation du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public	-	(70 674)	-
Actifs nets à la clôture de l'exercice	4 218 618	(70 674)	4 147 944
État des flux de trésorerie			
<i>Activités d'investissement sans effet de trésorerie</i>			
Variation des passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	-	225 440	225 440

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, des actifs et passifs éventuels à la date de clôture ainsi que des produits et des charges indiqués pour la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les éléments qui font l'objet d'estimations importantes sont l'évaluation des immobilisations, la dépréciation et l'amortissement, certains passifs à payer, les passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, les passifs au titre des prestations de retraite supplémentaires et d'autres avantages sociaux futurs.

(en milliers de dollars)

4 Instruments financiers et gestion du risque

Les actifs et passifs financiers de Metrolinx sont exposés aux risques suivants :

Risque de crédit

Metrolinx est exposée à un risque de crédit en raison de ses créances. La direction est d'avis que le risque est en l'occurrence négligeable étant donné que la plupart des créances sont à recevoir des gouvernements des paliers fédéral, provincial et municipal et d'autres organismes sous contrôle commun de la Province de l'Ontario.

Risque de taux d'intérêt

Metrolinx n'est pas exposée à un risque de taux d'intérêt important lié à ses passifs à long terme, car ceux-ci sont principalement contractés auprès d'entités apparentées et ne portent pas intérêt ou résultent de contrats de DMF.

Autre risque de prix

Metrolinx consomme du carburant diesel et subit donc l'effet des fluctuations des cours du pétrole brut, qui pourraient avoir une incidence importante sur les coûts de prestation de services de transport. Ce risque peut être atténué, à l'occasion, par des contrats d'achat à terme de gré à gré sur le carburant diesel servant à fixer les frais d'exploitation futurs engagés par Metrolinx relativement à sa propre utilisation. Au 31 mars 2023, il y avait trois contrats d'achat de diesel en vigueur.

5 Soldes de portefeuilles électroniques de la carte PRESTO

Les soldes des portefeuilles électroniques de la carte PRESTO, d'un total de 122 591 \$ (111 655 \$ en 2022), ont été inclus sous le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie. Les soldes des portefeuilles électroniques étant détenus au nom des titulaires de carte de transport, un passif est comptabilisé à l'état de la situation financière.

6 Autres actifs

Les autres actifs incluent un montant de 65 042 \$ (66 144 \$ en 2022) qui est lié à des garanties de qualité accrue pour une période de 30 ans. Au 31 mars 2023, les actifs sous-jacents auxquels les garanties se rapportent n'avaient pas été mis en service.

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2023

(en milliers de dollars)

7 Immobilisations

	2023			2022		2022 (montant retraité)
	Coût \$	Amortis- sement cumulé \$	Montant net \$	Montant net \$	Montant net \$ (note3)	
Terrains	4 265 863	-	4 265 863	3 559 599	9 596	3 569 195
Bâtiments	2 618 116	928 257	1 689 859	1 629 938	8 436	1 638 374
Améliorations locatives	115 027	69 799	45 228	47 275	3 588	50 863
Locomotives et autre matériel roulant ferroviaire	3 778 143	1 607 964	2 170 179	2 298 766	-	2 298 766
Améliorations aux installations d'emprise ferroviaire	1 731 830	1 062 823	669 007	665 251	21 480	686 731
Sauts-de-mouton, voies et installations	4 794 693	1 474 573	3 320 120	3 196 916	97 126	3 294 042
Travaux de construction en cours	21 310 334	-	21 310 334	17 435 835	12 046	17 447 881
Autobus	437 216	245 579	191 637	236 166	-	236 166
Aires de stationnement	1 342 198	520 917	821 281	727 964	228	728 192
Matériel informatique et logiciels	2 454 898	1 659 898	795 000	968 181	-	968 181
Autres	1 780 732	469 161	1 311 571	1 363 263	2 266	1 365 529
	44 629 050	8 038 971	36 590 079	32 129 154	154 766	32 283 920

Les travaux de construction en cours portent sur les éléments suivants :

	2023	2022	Montant ajusté des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations \$ (note 3)	2022 (montant retraité) \$
	\$	\$		
Expansion du couloir ferroviaire	2 486 094	1 904 722	-	1 904 722
Gare Union	555 330	637 679	-	637 679
Parc ferroviaire	64 296	48 414	-	48 414
Système PRESTO	102 410	45 563	-	45 563
Transport léger sur rail et Service rapide par bus	11 942 386	10 953 910	-	10 953 910
Métros	3 366 113	1 635 830	-	1 635 830
Autres	2 793 705	2 209 717	12 046	2 221 763
	21 310 334	17 435 835	12 046	17 447 881

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2023

(en milliers de dollars)

Projets liés au métro

La Province a adopté en juillet 2019 un règlement modifiant la *Loi de 2006 sur Metrolinx* pour officialiser sa prise de contrôle de la planification, de la conception et de la construction du prolongement de la ligne de métro vers Scarborough, du prolongement de la ligne de métro Yonge North et de la ligne de métro destinée à réduire la congestion (remplacé par la ligne Ontario) auparavant contrôlés par la Ville de Toronto (la « Ville ») et par la Toronto Transit Commission (la « TTC »). Ainsi, ces projets sont devenus la responsabilité exclusive de Metrolinx. En août 2019, les contrats liés au métro ont été transférés de la TTC à Metrolinx, ce qui a permis à Metrolinx de s'occuper de l'approvisionnement et de la gestion des activités de conception et d'aménagement.

En février 2020, la Ville et la Province ont signé un accord préliminaire (le « partenariat Ontario-Toronto pour le transport en commun »), lequel indique notamment que la Province procédera avec la Ville à un examen financier et à un exercice de rapprochement relatifs aux investissements effectués par la TTC pour financer la planification, la conception et les travaux de génie des projets liés au métro. Sous réserve des résultats de l'exercice, la Province s'engage à rembourser à la Ville les coûts raisonnables engagés pour ces projets.

La Province et la Ville s'emploient actuellement à mettre la touche finale au partenariat en élaborant une structure de gouvernance et un cadre de gestion afin de codifier les rôles et responsabilités de chacune des parties quant à l'exécution des projets de transport en commun rapide, aux apports liés aux immobilisations, à l'exploitation, aux exigences d'entretien et aux autres paramètres de gouvernance. En outre, l'examen financier et l'exercice de rapprochement mentionnés ci-dessus ne sont pas encore terminés. C'est pourquoi Metrolinx n'a constaté dans ses états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2023 aucun montant relatif aux frais engagés par la TTC avant le 1^{er} septembre 2019.

8 Créances et autres montants à recevoir

Les créances et autres montants à recevoir se ventilent comme suit :

	2023 \$	2022 \$
Taxe de vente harmonisée recouvrable	70 526	86 144
Remboursements par des tiers	50 012	55 690
Autres créances	43 845	44 132
	<hr/>	<hr/>
Coûts de projets irrécupérables à recouvrer de la Ville de Toronto	164 383	185 966
	74 787	74 787
	<hr/>	<hr/>
	239 170	260 753
	<hr/>	<hr/>

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2023

(en milliers de dollars)

Les créances et autres montants à recevoir comprennent un montant de 74 787 \$ (74 787 \$ en 2022) lié à la conception du couloir de transport léger sur rail (« TLR ») Scarborough de la Ville de Toronto engagé par Metrolinx au 31 mars 2016 et ne comprennent pas les coûts liés à une quelconque modification ou résiliation de contrats avec des tiers fournisseurs. Le 8 octobre 2013, le conseil de ville de Toronto a voté en faveur du remplacement du projet de TLR en cours de construction, en vertu de l'entente-cadre, par le métro de Scarborough. La Ville de Toronto a convenu de défrayer Metrolinx des dépenses engagées à l'égard du TLR Scarborough, y compris tous les coûts éventuels liés au contrat de fourniture de véhicules du TLR. En conséquence, les coûts engagés à ce jour ont été reclassés des travaux de construction en cours aux créances ne portant pas intérêt. Ces créances devraient être réglées dans le cadre des négociations avec la Ville relativement à la transaction de prise en charge du métro (note 7).

9 Apports à recevoir

Les apports à recevoir se ventilent comme suit :

	2023 \$	2022 \$
Apports à recevoir de la Province de l'Ontario	2 511 563	1 735 760
Apports à recevoir de municipalités (note 13)	95 656	95 461
Apports à recevoir du gouvernement du Canada	11 839	11 839
Apports à recevoir d'autres organismes	4 072	62
	<u>2 623 130</u>	<u>1 843 122</u>

10 Acomptes sur terrains et avances sur projets d'investissement

Les acomptes sur terrains et les avances sur projets d'investissement comprennent les éléments suivants :

	2023 \$	2022 \$
Région de York	135 053	243 896
TTC	3 368	3 368
Autres acomptes sur terrains	38 213	7 900
Total des acomptes sur terrains	<u>176 634</u>	<u>255 164</u>
	2023 \$	2022 \$
Région de York	13 726	14 512
Alstom Transport Canada Inc.	77 432	116 265
Commission de transport Ontario Northland	37 283	39 025
Crosslinx Transit Solutions General Partnership	10 319	10 020
Kiewit Alberici Union General Partnership	8 775	-
Autres avances sur projets d'investissement	21 921	18 476
Total des avances sur projets d'investissement	<u>169 456</u>	<u>198 298</u>

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2023

(en milliers de dollars)

Metrolinx a conclu avec la York Region Rapid Transit Corporation (la « YRRTC »), la Municipalité régionale de York (la « Région de York »), la Ville de Toronto et la TTC des protocoles d'entente décrivant les projets, les prévisions de coûts et les responsabilités des parties prenantes. Les protocoles d'entente définissent également les frais admissibles et les droits de propriété des projets visés par les ententes. Le 14 avril 2011, une entente-cadre a été conclue avec la YRRTC et la Région de York, couvrant les frais admissibles qui ont été et qui seront engagés dans la construction de la voie pour service rapide par bus (« SRB »). Le protocole d'entente avec la Ville de Toronto et la TTC a été prorogé jusqu'au 30 septembre 2012 ou jusqu'à la date à laquelle Metrolinx, la TTC et la Ville auront conclu des ententes juridiques définitives, selon la première de ces dates. Le 28 novembre 2012, une entente-cadre a été signée avec la TTC et la Ville de Toronto portant sur les coûts de la construction des couloirs de TLR Eglinton, Scarborough, Finch West et Sheppard East. L'entente-cadre couvre également la gouvernance du projet et les coûts liés au DMF du centre de maintenance ferroviaire de l'Est.

Dans le cadre de ces ententes, des avances ont été versées à la Région de York et à la TTC en vue de leur fournir un fonds de roulement pour le versement d'acomptes sur terrains totalisant 138 421 \$ (247 264 \$ en 2022) et d'avances sur projets d'investissement totalisant 13 726 \$ (14 512 \$ en 2022) visant le financement des projets de développement entrepris par la Région de York et la TTC au nom de Metrolinx. Les acomptes sur terrains susmentionnés concernent l'obtention future de servitudes perpétuelles requises pour l'exploitation de la voie de SRB de la Région de York. Les avances sur projets d'investissement doivent être détenues dans un compte distinct, et tout intérêt cumulé sera imputé au projet.

Les autres avances sur projets d'investissement comprennent un montant de 77 432 \$ (116 265 \$ en 2022) versé à Alstom Transport Canada Inc., dont 38 763 \$ (45 033 \$ en 2022) ont été affectés à la remise à neuf de 150 wagons à deux niveaux dans le cadre du projet d'expansion du réseau GO et 38 669 \$ (71 232 \$ en 2022), aux modifications de la signalisation de la ligne Ontario, un montant de 37 283 \$ (39 025 \$ en 2022) versé à la Commission de transport Ontario Northland pour la remise à neuf de 150 wagons à deux niveaux dans le cadre du projet d'expansion du réseau GO, un montant de 10 319 \$ (10 020 \$ en 2022) versé à Crosslinx Transit Solutions General Partnership pour soutenir les relations avec les collectivités et les promoteurs dans le cadre du projet de train léger sur rail Eglinton Crosstown, un montant de 8 775 \$ (néant en 2022) versé à Kiewit Alberici Union General Partnership pour la construction d'infrastructures de services publics, de plateformes et de voies dans le cadre du projet d'expansion du réseau GO, et diverses autres avances d'un montant de 21 921 \$ (18 476 \$ en 2022).

11 Bail à long terme

	2023		2022	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Montant net \$	Montant net \$
Tenure à bail, gare Union	32 704	7 440	25 264	25 591

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2023

(en milliers de dollars)

12 Apports à recevoir de la Province de l'Ontario – À long terme et dette à long terme

Depuis 2015, Metrolinx et Infrastructure Ontario ont conclu divers contrats de DMF avec des sous-traitants. Les coûts engagés au 31 mars 2023 relativement à ces contrats sont comptabilisés dans les travaux de construction en cours et sont indiqués ci-après.

	TLR Huronario \$	Whitby \$	TLR d'Eglinton Crosstown \$	TLR de Finch West \$	Ligne Ontario \$	Prolongement vers l'ouest de Lakeshore \$	Prolongement vers l'ouest de la ligne de métro Eglinton Crosstown \$	Prolongement de la ligne de métro vers Scarborough \$	2023 \$	2022 \$
Coûts engagés à ce jour	1 244 124	518 570	6 266 990	1 303 133	251 090	106 467	563 583	368 637	10 622 594	9 204 376
Moins le montant payé ou à payer d'ici 1 an	497 582	338 984	5 420 826	407 613	-	82 433	413 749	278 827	7 440 014	6 436 048
Montants à payer à long terme	746 542	179 586	846 164	895 520	251 090	24 034	149 834	89 810	3 182 580	2 768 328

Un apport correspondant à recevoir de la Province pour les coûts engagés jusqu'à ce jour est comptabilisé dans les apports reportés afférents aux immobilisations.

13 Apports reportés afférents aux immobilisations

Les variations des apports reportés afférents aux immobilisations pour l'exercice se présentent comme suit :

	2023 \$	2022 \$
Solde à l'ouverture	28 200 702	24 484 501
Apports reçus ou à recevoir au cours de la période pour l'acquisition d'immobilisations		
Province de l'Ontario	4 632 434	4 666 346
Municipalités	14 770	13 042
Autres organismes	5 002	500
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(1 030 054)	(963 687)
Solde à la clôture	31 822 854	28 200 702

Metrolinx reçoit insuffisamment de financement municipal pour ce qui est de son programme d'investissement. Au cours de l'exercice considéré, la Province a fourni un crédit-relais de 14 714 \$ (4 374 \$ en 2022), dont le cumul s'établit à 1 435 830 \$ (1 421 116 \$ en 2022). La Province cherchera à combler cette insuffisance de financement avec ses partenaires municipaux.

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2023

(en milliers de dollars)

La Ville de Toronto a accepté de fournir une contribution de 95 461 \$ relativement aux travaux de saut-de-mouton et de relocalisation des services publics effectués par Metrolinx dans le corridor Georgetown South (GTS). Une entente de principe conclue en janvier 2018 entre la Province et la Ville de Toronto permet à Metrolinx de récupérer les coûts admissibles qu'elle a engagés pour le compte de la Ville. La créance correspondante devrait être réglée dans le cadre des négociations avec la Ville relativement à la transaction relative au métro (note 7). Par conséquent, cette créance a été classée dans les actifs à court terme au 31 mars 2023.

14 Cotisations de retraite

Metrolinx offre des prestations de retraite à la quasi-totalité de ses salariés permanents par l'entremise du régime multi-employeurs à prestations définies OMERS. La charge au titre des cotisations de retraite pour l'exercice clos le 31 mars 2023 est de 59 583 \$ (48 046 \$ en 2022).

Étant donné qu'OMERS est un régime de retraite multi-employeurs, Metrolinx ne comptabilisait aucune quote-part du déficit de 6,7 G\$ des régimes de retraite au 31 décembre 2022.

15 Passif au titre des prestations de retraite supplémentaires

Compte tenu du rapatriement de l'ex-réseau GO Transit dans le giron de la Province en 2002, les salariés syndiqués et non syndiqués ont demandé à cette dernière de corriger le déficit de prestations à verser aux salariés de GO Transit. En 1999, lorsque GO Transit avait été transférée de la Province à la Commission des services du grand Toronto, les régimes provinciaux avaient été gelés et un nouveau régime, constitué dans le cadre du régime OMERS. Il avait été alors convenu que GO Transit serait responsable de l'obligation au titre des prestations définies et, en conséquence, GO Transit a procédé à une évaluation actuarielle en date du 31 mars 2023. La charge de retraite comptabilisée pour l'exercice écoulé est de 604 \$ (3 530 \$ en 2022).

Le coût des prestations de retraite supplémentaires est établi par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Le taux d'actualisation retenu pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies a été établi en fonction des rendements des obligations provinciales de l'Ontario. L'écart actuariel est amorti sur la durée de service résiduelle moyenne des salariés actifs.

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2023

(en milliers de dollars)

Les données concernant les prestations de retraite supplémentaires de Metrolinx se détaillent comme suit :

	2023 \$	2022 \$
Obligation au titre des prestations définies	59 544	66 552
Juste valeur de l'actif du régime	(5 527)	(4 134)
	<hr/>	<hr/>
Situation de capitalisation – déficit du régime	54 017	62 418
Gain actuariel net non amorti	12 094	7 589
	<hr/>	<hr/>
Passif au titre des prestations définies	66 111	70 007
	<hr/>	<hr/>

L'obligation au titre des prestations définies se ventile comme suit :

	2023 \$	2022 \$
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture	66 552	74 800
Coût des services rendus au cours de l'exercice	213	650
Charge d'intérêts sur l'obligation au titre des prestations définies	2 119	1 961
Prestations versées	(3 152)	(2 921)
Gain actuariel sur l'obligation au titre des prestations définies	(6 188)	(7 938)
	<hr/>	<hr/>
Obligation au titre des prestations définies à la clôture	59 544	66 552
	<hr/>	<hr/>

La charge de retraite se détaille comme suit :

	2023 \$	2022 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	213	650
Charge d'intérêts sur l'obligation au titre des prestations définies	2 119	1 961
Rendement réel de l'actif du régime	(45)	(7)
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel de l'actif du régime	45	7
Amortissement (du gain actuariel) de la perte actuarielle	(1 728)	919
	<hr/>	<hr/>
	604	3 530
	<hr/>	<hr/>

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2023

(en milliers de dollars)

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation de l'obligation au titre des prestations complémentaires de retraite de Metrolinx sont les suivantes :

	2023	2022
Taux d'actualisation	4 %	3,25 %
Taux de croissance de la rémunération	3 %	2,5 %
Taux annuel d'inflation	2,25 %	2 %
Durée de service résiduelle moyenne prévue	3 années	3 années

16 Passif au titre d'autres avantages sociaux futurs

Metrolinx offre un régime d'assurance vie et soins de santé postérieur à l'emploi, ainsi que des prestations de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (la « CSPAAT ») et des prestations de cessation d'emploi pour les retraités. Le régime n'est pas capitalisé et prévoit le versement de cotisations d'un montant négligeable de la part des salariés. La quasi-totalité des salariés actifs à temps plein sont admissibles aux prestations d'assurance vie et soins de santé. Un nombre limité de salariés est admissible à des prestations de cessation d'emploi.

La date d'évaluation de l'actif du régime et des obligations au titre des prestations définies est le 31 mars de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente des autres avantages sociaux futurs a été effectuée au 31 mars 2023. Les avantages complémentaires de retraite comptabilisés pour l'exercice se chiffrent à 4 921 \$ (6 886 \$ en 2022).

Le coût des avantages complémentaires de retraite est établi par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services en fonction de l'âge de départ à la retraite des salariés et de projections du coût des soins de santé. Le taux d'actualisation retenu pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies a été établi en fonction des rendements des obligations provinciales de l'Ontario. L'écart actuariel est amorti sur la durée de service résiduelle moyenne des salariés actifs. Le coût des services passés est porté en charges lorsqu'il est engagé. Les données concernant les avantages complémentaires de retraite de Metrolinx se ventilent comme suit :

	2023 \$	2022 \$
Obligation au titre des prestations définies	108 529	119 003
Situation de capitalisation – déficit du régime	108 529	119 003
Gain actuariel net non amorti	58 645	47 699
Passif au titre des prestations définies	167 174	166 702

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2023

(en milliers de dollars)

L'obligation au titre des prestations définies se ventile comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture	119 003	142 874
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 414	4 573
Charge d'intérêts sur l'obligation au titre des prestations définies	3 950	3 888
Prestations versées	(4 449)	(3 526)
Gain actuariel sur l'obligation au titre des prestations définies	(13 389)	(28 806)
	<hr/>	<hr/>
Obligation au titre des prestations définies à la clôture	108 529	119 003

La charge au titre des avantages complémentaires de retraite se ventile comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Coût des services rendus au cours de la période	3 414	4 573
Charge d'intérêts sur l'obligation au titre des prestations définies	3 950	3 888
Amortissement du gain actuariel	(2 443)	(1 575)
	<hr/>	<hr/>
	4 921	6 886

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation de l'obligation au titre des avantages complémentaires de retraite de Metrolinx sont les suivantes :

	2023	2022
Taux d'actualisation des avantages complémentaires de retraite	4,0 %	3,3 %
Taux d'actualisation des obligations au titre de la CSPAAT	3,9 %	3,2 %
Taux d'actualisation des prestations de cessation d'emploi à la retraite	3,8 %	3,1 %
Durée de service résiduelle moyenne prévue pour les avantages complémentaires de retraite	13 années	16 années
Durée de service résiduelle moyenne prévue pour les obligations de la CSPAAT	10,5 années	10,5 années
Durée de service résiduelle moyenne prévue pour les prestations de cessation d'emploi à la retraite	5 années	5 années
Taux de croissance de la rémunération	2,75 %	3 %
Taux annuel d'inflation	2 %	2 %
Taux tendanciel initial moyen pondéré du coût des soins de santé	4,69 %	4,69 %
Taux tendanciel final moyen pondéré du coût des soins de santé	3,18 %	3,18 %
Augmentation des prestations pour soins dentaires	2,75 %	2,75 %

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2023

(en milliers de dollars)

17 Dettes et charges à payer

Charges à payer

Dans les charges à payer, Metrolinx a prévu une réserve liée aux réclamations dans le cadre du projet de train léger sur rail Finch West.

Passifs au titre des sites contaminés

Metrolinx présente des passifs environnementaux liés à la gestion et à l'assainissement de sites contaminés lorsqu'elle est tenue ou susceptible d'être tenue d'engager de tels coûts. Un passif au titre des sites contaminés de 7 137 \$ (3 957 \$ en 2022) a été comptabilisé en fonction d'évaluations ou d'estimations environnementales à l'égard des sites pour lesquels aucune évaluation n'a été effectuée.

18 Actifs nets investis en immobilisations

	2023	2022	Montant ajusté des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 3)	2022 (montant retraité)
	\$	\$	\$	\$
Immobilisations	36 590 079	32 129 154	154 766	32 283 920
Acomptes sur terrains	176 634	255 164	-	255 164
Avances sur projets d'investissement	169 456	198 298	-	198 298
Investissement en immobilisations non capitalisées				
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(226 019)	-	(225 440)	(225 440)
Autres	(6 063)	-	-	-
Apports reportés afférents aux immobilisations servant à l'acquisition d'immobilisations	(31 822 854)	(28 200 702)		(28 200 702)
	<u>4 881 233</u>	<u>4 381 914</u>	<u>(70 674)</u>	<u>4 311 240</u>

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2023

(en milliers de dollars)

19 Actifs nets grevés d'une affectation interne

Les actifs nets grevés d'une affectation interne s'établissent comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
FDIFM	21 051	21 051
Obligation en matière d'emploi	889	889
Franchise autoassurée	2 013	2 013
Stabilisation	2 379	2 379
	<hr/>	<hr/>
	26 332	26 332
	<hr/>	<hr/>

Le fonds de restructuration pour les dépenses en immobilisations et de fonctionnement des municipalités (« FDIFM ») a été constitué pour soutenir le financement d'investissements importants.

La réserve pour obligation en matière d'emploi a été constituée pour soutenir le financement général des obligations liées à l'emploi de Metrolinx.

La réserve pour franchise autoassurée a été constituée pour soutenir le financement de toute demande relative à la partie du programme d'assurance de Metrolinx qui demeure autoassurée.

La réserve de stabilisation a été constituée pour soutenir le financement des variations des budgets de fonctionnement et d'investissement de Metrolinx d'un exercice à l'autre.

20 Engagements

- a) Les paiements minimaux au titre des contrats de location-exploitation de biens immobiliers pour les cinq prochaines années et par la suite s'établissent comme suit :

	\$
2024	40 131
2025	35 408
2026	32 829
2027	32 679
2028	25 730
2029 et par la suite	460 027
	<hr/>
	626 804
	<hr/>

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2023

(en milliers de dollars)

- b) La prestation d'une grande part des services de Metrolinx est assurée par des parties externes. Ces services sont régis par les ententes conclues avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (le « CN »), le Chemin de fer Canadien Pacifique (le « CP »), Alstom, PNR Rail Works Inc. (« PNR »), Toronto Terminals Railway Ltd. (« TTR »), ainsi que par un certain nombre d'ententes de service de moindre importance. Metrolinx a conclu les ententes importantes ci-après représentant des montants d'environ 383 000 \$ par année :
- convention d'exploitation-cadre avec le CN prenant fin le 31 juillet 2023;
 - convention de navette avec le CP prenant fin le 31 décembre 2024;
 - contrat d'entretien du matériel avec Alstom prenant fin le 31 décembre 2024;
 - contrat visant les équipes de train avec Alstom prenant fin le 31 décembre 2024;
 - contrat d'entretien de routine des voies et de la signalisation avec PNR prenant fin le 30 juin 2022. Les négociations se poursuivent jusqu'au 30 juin 2024 pour les régions de l'Est et du centre dans le cadre du contrat avec PNR;
 - entente de service de gestion du couloir ferroviaire avec TTR prenant fin le 30 juin 2024.
- c) Metrolinx a également engagé un montant d'environ 7 570 000 \$ dans divers projets d'investissement en immobilisations et acquisitions.

Les paiements d'immobilisations ou de service annuels résiduels relatifs aux contrats de DMF s'élevaient, en dollars constants, aux montants suivants en date du 31 mars 2023 :

	Montant du contrat \$	Montant déboursé \$	Obligation non réglée \$	Obligations devant être réglées au plus tard le 31 mars					2029 et par la suite \$
				2024 \$	2025 \$	2026 \$	2027 \$	2028 \$	
Prolongement vers l'ouest de Lakeshore	443 874	-	443 874	81 011	44 554	-	121 511	196 798	-
Whitby	921 794	395 651	526 143	17 809	17 980	18 454	18 668	19 046	434 186
Tunnel 401/409	132 965	130 315	2 650	2 650	-	-	-	-	-
Station Stouffville	261 033	104 133	156 900	156 900	-	-	-	-	-
Station Rutherford	244 957	240 154	4 803	4 803	-	-	-	-	-
Croisement de Davenport	178 318	64 267	114 051	114 051	-	-	-	-	-
Prolongement vers l'ouest d'Eglinton	771 042	273 528	497 514	134 233	-	363 281	-	-	-
Prolongement de Scarborough	788 961	132 590	656 371	141 414	136 762	378 195	-	-	-
Hurontario	4 600 276	468 474	4 131 802	939 358	758 546	63 613	63 613	63 613	2 243 059
Eglinton	9 835 791	4 557 533	5 278 258	886 584	65 422	118 659	120 513	110 407	3 976 673
Finch	2 487 233	395 269	2 091 964	192 504	829 813	32 284	32 284	32 284	972 795
Ligne Ontario	14 975 350	-	14 975 350	870 617	870 617	870 617	870 617	899 049	10 593 833
Total	35 641 594	6 761 914	28 879 680	3 541 934	2 723 694	1 845 103	1 227 206	1 321 197	18 220 546

Les droits contractuels sont des droits à des ressources économiques découlant de contrats ou de conventions qui donneront lieu à l'avenir à des produits et à des actifs. Metrolinx dispose de droits contractuels découlant de conventions conclues avec diverses sociétés de transport pour le système tarifaire PRESTO. Ces conventions prévoient le versement d'une commission à Metrolinx en fonction du pourcentage de produits recueillis au moyen de PRESTO. Les modalités des conventions sont de durées variées s'échelonnant de 9 à 15 ans au départ.

Au 31 mars 2023, Metrolinx avait des lettres de crédit en cours totalisant 53 \$ (53 \$ en 2022).

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2023

(en milliers de dollars)

21 Éventualités

Diverses poursuites ont été intentées contre Metrolinx pour des incidents survenus dans le cours normal des activités. La direction a étudié ces réclamations et provisionné les montants indiqués dans les circonstances. Dans les cas où l'issue d'un litige ne peut être déterminée, la comptabilisation commencera à partir du moment où il deviendra probable que le litige fera l'objet d'un règlement et où le montant de ce dernier pourra être déterminé.

22 Information relative aux apparentés et opérations et soldes entre apparentés

Metrolinx reçoit des subventions gouvernementales de la part de la Province, en soutien aux investissements qu'elle réalise dans des infrastructures devant servir à la prestation de services de transport actuels et futurs, ainsi qu'une subvention de fonctionnement annuelle supplémentaire à la prestation de services de transport. Les soldes exigibles de la Province ou à verser à cette dernière sont présentés séparément à l'état de la situation financière. En outre, au cours de l'exercice, Metrolinx a conclu les opérations suivantes avec des apparentés en contrepartie de services fournis par ou pour ces derniers.

- a) Opérations de 39 146 \$ (78 843 \$ en 2022) avec Infrastructure Ontario pour des services de conseils en matière de transaction et d'approvisionnement liés à un contrat de DMF, de 3 671 \$ (2 938 \$ en 2022) avec le ministère des Transports pour des services liés au projet, et de 9 337 \$ (47 491 \$ en 2022) avec la Commission de transport Ontario Northland pour des services de réfection. Au 31 mars 2023, les dettes et charges à payer comprenaient des montants de 29 864 \$ (32 822 \$ en 2022) à payer à Infrastructure Ontario, de 659 \$ (5 350 \$ en 2022) à payer au ministère des Transports, et de 558 \$ (32 100 \$ en 2022) à payer à la Commission de transport Ontario Northland.
- b) Metrolinx s'est alliée au Bureau du Solliciteur général pour offrir les services de GO-VAXX, d'un montant de 3 544 \$. Au 31 mars 2023, les créances et autres montants à recevoir comprennent un montant de 3 449 \$ (néant en 2022) payable par le Bureau du Solliciteur général.

Les opérations dont il est fait mention précédemment sont évaluées à la valeur d'échange, laquelle représente le montant de la contrepartie convenue par les parties.

(en milliers de dollars)

23 Garanties

Dans le cours normal des activités, Metrolinx conclut des ententes qui répondent à la définition de garantie.

- a) Metrolinx a conclu des conventions qui prévoient l'indemnisation de tiers, comme des contrats d'achat et de vente, des ententes de confidentialité, des lettres de mission avec des conseillers et des consultants, des ententes de sous-traitance, des contrats de location, des conventions sur les technologies de l'information, et des ententes de service. Ces conventions d'indemnisation pourraient obliger Metrolinx à dédommager ses contreparties pour les pertes subies par suite du non-respect de déclarations faites ou de manquement à des règlements ou par suite de sanctions légales résultant de poursuites judiciaires dont elles pourraient faire l'objet en conséquence d'une opération donnée. Les conditions de ces garanties ne sont pas expressément définies, et il n'est pas possible d'estimer de façon raisonnable le montant maximal du remboursement auquel elles pourraient donner lieu.
- b) Une indemnisation est prévue pour tous les administrateurs et dirigeants de Metrolinx, à l'égard notamment de tous les coûts entraînés par le règlement de poursuites ou d'actions en justice occasionnées par leur association avec Metrolinx, sous certaines réserves. Metrolinx a souscrit une assurance responsabilité civile pour les administrateurs et les dirigeants, afin d'atténuer le coût d'éventuelles poursuites ou actions en justice à leur rencontre. La durée de l'indemnisation n'est pas explicitement définie, mais elle se limite à la période au cours de laquelle la partie indemnisée a agi à titre de fiduciaire, d'administrateur ou de dirigeant de Metrolinx. Le montant maximal qu'il pourrait être nécessaire de payer à cet égard ne peut être estimé de façon raisonnable.

La nature de ces ententes d'indemnisation empêche Metrolinx d'estimer de façon raisonnable le risque maximal encouru, en raison de la difficulté que pose l'évaluation des obligations liées à des événements futurs incertains, et de la couverture illimitée offerte aux contreparties.

Par le passé, Metrolinx n'a effectué aucun paiement d'importance aux termes de ces ententes d'indemnisation ou d'ententes similaires, et n'a donc provisionné aucun montant à leur égard.

24 Contrats à terme de gré à gré sur le diesel

Au 31 mars 2023, Metrolinx avait conclu trois contrats à terme visant 27,7 millions de litres de diesel, dont les prix varient de 0,9738 \$ à 0,997 \$ par litre. Ils viennent à échéance à l'exercice 2023-2024. La variation de 2 351 \$ de la juste valeur des instruments dérivés pour l'exercice clos le 31 mars 2023 est comptabilisée en tant que perte latente à l'état des gains et pertes de réévaluation.

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2023

(en milliers de dollars)

25 Passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

	2023 \$	2022 (montant retraité) \$ (note 3)
Passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à l'ouverture	225 440	219 615
Passifs engagés au cours de l'exercice	579	5 825
	<hr/>	<hr/>
Passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la clôture	226 019	225 440
	<hr/>	<hr/>

Au 31 mars 2023, environ 49 % des passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations se rapportaient au retrait et à l'élimination des substances désignées contenues dans les bâtiments et les ponts exploités par Metrolinx. Environ 47 % se rapportaient aux activités de mise hors service obligatoires relativement aux réservoirs et aux baux. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations seront réglées entre le 31 janvier 2024 et le 30 mai 2071.